



Sous la présidence de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente en charge de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique, la commission environnement et transition énergétique s'est déroulée en salle 2 du village d'entreprises le lundi 2 décembre 2024. Tous les membres de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 15 novembre, l'ordre du jour concernait :

- Présentation et hiérarchisation des potentiels projets de production photovoltaïque qui pourraient être déployés sur le patrimoine communautaire ;
- Retours sur le voyage d'études photovoltaïque organisé à Ouest Aveyron Communauté le 15 octobre ;
- Bilan de la mise en œuvre du cadastre solaire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par Céline RIEUTORT, cheffe du service environnement et transition énergétique, et Camille CABROL, cheffe de projet mobilités durables.

**Jean-Marc BOUDOU** est désigné secrétaire de séance.



### **Présentation et hiérarchisation des potentiels projets de production photovoltaïque qui pourraient être déployés sur le patrimoine communautaire**

Le bureau d'études SOGSOLAR indique qu'il n'y a désormais plus besoin de déposer un permis de construire pour les projets d'ombrières photovoltaïques. Seule une déclaration préalable est nécessaire.

Dans un premier temps, les bâtiments situés en cœur de ville à Saint-Flour seraient à écarter des projets car la proximité du zonage du Site Patrimonial Remarquable pourrait les rendre inéligibles. Il en est de même pour tous les projets qui présenteraient un risque de rejet auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette étude a également mis en évidence toute l'importance, dans les projets de construction, de prévoir un bâti et une surface de parking adaptés aux projets de production photovoltaïque (bonne exposition, optimisation des surfaces...). Le cas du parking du centre aquatique est un bon exemple : il est très esthétique mais ses courbes ne permettent pas une implantation des ombrières sur toute sa superficie.

Martine GUIBERT précise que les critères de rentabilité des futurs projets sont importants à intégrer car les tarifs d'achat de l'électricité sont amenés à changer tous les trimestres. Cette instabilité des tarifs de rachat peut pénaliser certains projets. Aussi, pour la phase 2 de l'étude, il conviendrait de cibler quelques projets, et notamment des grappes, sur lesquels on pourrait aller plus loin avec l'intégration des factures énergétiques et des courbes de charges.

Les membres de la commission s'entendent sur le fait que la zone d'activités du Rozier Coren revêt un réel enjeu de solarisation car elle est située loin de toutes contraintes réglementaires et les postes de raccordement sont relativement proches. De plus, avec le nombre d'entreprises implanté sur la zone, il pourrait y avoir, à termes, un intérêt à déployer une boucle d'autoconsommation collective.

Concernant la société locale d'investissement qui serait créée sur le territoire pour porter certains projets de production d'énergie renouvelable, Martine GUIBERT indique que la recherche d'un co-actionnaire se poursuit. Il est en effet nécessaire de présenter un premier projet d'investissement pour avancer avec cette société et le co-actionnaire potentiel. Le parking de la zone d'activité du Rozier-Coren pourrait donc être proposé.

Camille CABROL informe les membres de la commission, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les bâtiments ouverts au public existants, disposant d'un parking de plus de vingt places, auront l'obligation de mettre à disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques (1 borne par tranche de 20 emplacements de stationnement).

La définition d'un parking est reprécisée, à savoir un lieu de stationnement délimité, en dehors de la voie publique, accessible par une ou plusieurs entrées déterminées. Le parking doit être associé explicitement à un bâtiment (exemple : parking du centre aqualudique). Les places de stationnement en bordure de voirie ne sont donc pas considérées comme parking.



## **Retours sur le voyage d'études photovoltaïque organisé à Ovest Aveyron Communauté le 15 octobre**

Ovest Aveyron Communauté (OAC) est issue, en 2017, de la fusion de 3 intercommunalités. Un choix politique fort a été fait lors de cette fusion, à savoir de ne conserver que les compétences obligatoires.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à cette même période, a permis de fédérer les communes autour des énergies renouvelables (EnR). Dans le PCAET d'OAC il a été fait le choix d'une mixité des EnR, avec de petites unités de production et un partage de la richesse, soit des EnR **par et pour** le territoire. En ce sens, une Charte citoyenne des EnR a été élaborée sur OAC en 2022 et votée à l'unanimité par le conseil communautaire. Cette Charte fait ainsi de Ovest Aveyron Communauté le premier interlocuteur des porteurs de projet EnR.

En 2018, afin d'impliquer la population locale, OAC candidate à un appel à projet (AAP) de l'ADEME pour le développement d'énergie citoyenne. 13 toitures publiques sur une quarantaine étudiée sont proposées à la solarisation. L'AAP permet de bénéficier de 52 000 € d'aide pour la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : Energies Coopératives d'Ovest Aveyron (EnerCOA).

La SCIC est une forme de Société par Actions Simplifiée (SAS) mais qui repose sur 3 principes généraux :

- En Assemblée générale : 1 personne = 1 voix,
- 57,5% des résultats doivent être réinvestis et sont ainsi déductibles de l'impôt sur les sociétés,
- 42,5% des résultats peuvent rémunérer les parts sociales (dividendes).

Martine GUIBERT et Philippe DELAROCHE, qui ont participé au voyage d'études, précisent que le fonctionnement de la SCIC EnerCOA repose sur un investissement très important de bénévoles. Ce sont des retraités qui sont impliqués et certains y accordent un mi-temps. L'objectif d'EnerCOA reste de professionnaliser la société et que ce temps bénévole diminue au profit du temps professionnel. La société dispose actuellement de 2 salariés et un troisième recrutement est envisagé en 2024 grâce à des fonds LEADER.

Aussi, l'investissement bénévole n'est pas à négliger dans tout projet de création de société.



## **Bilan de la mise en œuvre du cadastre solaire**

Les statistiques de connexion à l'interface du cadastre solaire montrent une baisse exponentielle des connexions depuis son lancement. Un pic de connexion avait en effet été observé en avril, suite à la communication spécifique qui avait été faite sur cet outil (articles presse et publications sur les réseaux sociaux). De plus, les statistiques mettent également en évidence que les habitants de certaines communes n'ont pas encore pris en main cet outil : 39 communes sont utilisatrices sur les 53 que comptent l'EPCI.

Aussi, afin de redynamiser l'utilisation du cadastre solaire, il est proposé de redéployer des actions de communication à destination de cet outil.

Le service communication de Saint-Flour Communauté prévoit, à cet effet, de programmer des publications ponctuelles jusqu'au printemps prochain et de créer une affiche.



## Questions diverses

Il est indiqué que, pour le moment, la Présidente ne souhaite pas donner suite au projet de charte pour le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de Saint-Flour Communauté qui avait été proposé par la commission. Cependant, afin que les membres de la commission puissent prendre connaissance du travail qui avait été engagé, l'ébauche de charte est jointe en annexe du présent compte-rendu.

Concernant les projets de méthanisation il est indiqué qu'un éleveur de la commune de Tanavelle porte un projet de valorisation du biogaz sur son exploitation et vise ainsi à améliorer son bilan carbone. Philippe DELORT indique qu'il a eu l'occasion de visiter l'usine de méthanisation d'Haselünne, en Allemagne, dans le cadre des échanges entre les ville jumelles. La piscine de la ville y est chauffée par le gaz produit par une unité de méthanisation. Il indique que dans ce type de projet de méthanisation, la part des effluents agricoles est très faible. La majeure partie des apports provient des cultures dédiées.

Il ajoute que les panneaux d'affichage se multiplient sur les bords de route et qu'un rappel de la réglementation s'imposerait. À cet effet, un document rappelant la réglementation devrait être distribué lors de la conférence des maires du 13 décembre.

Philippe DELORT informe les membres de la commission qu'une nouvelle ligne de bus desservira Saint-Flour dans le mois de décembre. Il s'agit de la ligne Lyon-Toulouse-Blagnac aéroport, proposée par Le Ruban Bleu. Cette ligne prévoit des arrêts à Clermont-Ferrand, Rodez et Albi. L'arrêt à Saint-Flour devait être proposé au niveau de l'aire de covoiturage de la Florizane mais la distance avec le précédent point d'arrêt à Clermont n'étant pas supérieur à 100 km, l'arrêt sera finalement proposé à la gare. Une dérogation devrait toutefois être sollicitée pour que le point d'arrêt puisse s'effectuer à l'aire de covoiturage. Pour toute information complémentaire il convient de s'adresser à la DGS de la Ville de Saint-Flour.

\*\*\*\*\*

À Saint-Flour, Le 6 janvier 2025,

La Vice-Présidente déléguée,

Martine GUIBERT



Le secrétaire de séance

Jean-Marc BOUDOU